6 PAGES 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893 — Fondé en 1893

Téléphones : à LILLE N° 1.09 — à ROUBAIX N° 3.20 — à LENS N° 2.02

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / Un an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Mardi 31 MARS 1908

Réflexions d'un accusé

Une grave nouvelle m'est parvenue !

Le Conseil National du Parti Socialiste a renvoyé à l'examen du Congrès National de Toulouse une proposition de la Fédération de Seine-et-Oise tendant à exclure du Parti le citoyen Edouard Delesalle, directeur du « Réveil du Nord ».

C'est de moi qu'il s'agit !

Ces « Seine-et-Oisons » sont féroces. Ils ont déjà réclamé ma tête il y a trois mois en raison des fêtes de Liévin, fréquentées par Briand.

L'exécution de toute une charretée fut alors envisagée. Basly, Lamendin, Goniaux, d'autres encore étaient de la fournée.

Venus, à grands frais pour la caisse du Parti, de tous les coins de la France, cent délégués discoururent tout un jour sur la peine à nous appliquer. On sait l'ordre du jour inoffensif qui fut voté : la guillotine ne nous coupa que les cheveux.

Quelques jours plus tard je courus au ministère de l'Instruction Publique. Je voulais signifier à Briand qu'il cessât de me compromettre et qu'il s'abstînt d'assister aux banquets dont je serais l'un des convives.

C'était à la veille de la promotion des palmes ; l'antichambre était bondée de parlementaires radicaux et autres : ici M. Bersez, là M. Vandamme. Mais devais-je en croire mes yeux, voici Dejeante, voici Groussier, voici un troisième, voici un quatrième, un cinquième enfin ; tous attendant l'audience du ministre pestiféré !

Quel turbin pour le prochain Conseil National !

Mes scrupules s'évanouirent, et je m'enfuis après avoir rappelé au secrétaire de Briand des demandes de palmes dont le sort m'avait été confié par d'autres élus socialistes.

Comment une fréquentation interdite à Liévin devient-elle licite rue de Grenelle ? Je ne me charge pas de vous l'expliquer.

Cependant M. Dejeante, ni les autres ne sont sur la sellette.

C'est encore moi dont l'exclusion est proposée.

Quel nouveau méfait ai-je bien pu commettre ? Je fais serment que je n'en sais rien.

Avant de se déclarer incompétents sur mon cas, et avant de me renvoyer devant la plus haute juridiction du Parti, ni la Commission administrative ni le Conseil National n'ont songé à me prévenir que j'étais accusé de quelque chose.

Bon pour cette sale justice bourgeoise de faire prévenir l'accusé par le juge d'instruction avant de diriger son dossier vers la Cour d'assises ou vers la correctionnelle.

Je n'ai ni dîné, ni déjeûné — au moins publiquement — avec aucun ministre ; je n'ai vu Briand que pour appuyer une requête adressée au garde des sceaux par un syndicat de travailleurs maritimes.

Ce n'est pas non plus dans le « Réveil du Nord » mais dans l' « Humanité », organe du Parti, que j'ai lu des articles anarcho-syndicalistes battant en brèche la conquête des pouvoirs publics par les travailleurs organisés, base essentielle de l'action socialiste formulée par le pacte d'unité.

C'est cependant — j'en mettrais la main au feu — l'attitude du « Réveil du Nord » qui me vaut l'honneur de la dénonciation des Oisons en question.

Le prétexte qu'ils invoqueront, je l'ignore ; la raison, je la connais.

Ce que ne pardonnent pas messieurs de la Seine et de la Seine-et-Oise à l'organe dont avec quelques amis, j'ai assumé la direction, c'est son opposition irréductible et de tous les instants au socialisme antiparlementaire et au syndicalisme anarchiste ; c'est aussi l'effort fait par notre journal pour barrer la route dans toute la région du Nord aux fantoches qui, à l'aide de syndicats de six membres, ont usurpé la direction de la C. G. T. et prétendent parler au nom de la classe ouvrière française dont ils ne sont que la caricature agitée.

A Lens, à Denain, à Fresnes, à Armentières, aux Asturies, à Roubaix, à Tourcoing, partout où les anarchisants ont tenté d'infiltrer leur propagande délétère, ils ont trouvé en face d'eux et contre eux le « Réveil du Nord » éclairant les véritables travailleurs sur le rôle joué par les Griffuelhes, les Broutchoux, les Monatte et les Delzant.

La « Guerre Sociale », d'Hervé, dans son dernier numéro — le même numéro qui proclame textuellement « que le peuple français est un peuple de lâches » — consacre deux colonnes à démontrer que les guesdistes du Nord ne sont pas des socialistes et qu'ils ne seront socialistes *que le jour où ils auront secoué* la tutelle (sic) du « Réveil du Nord ».

Les gaillards savent très bien que le « Réveil » et la « Fédération du Nord » n'exercent l'un sur l'autre aucune sorte de tutelle ; mais ils savent aussi que « Réveil » et « Fédération » professent la même opinion sur les ineptes résolutions de Limoges et de Nancy et par suite sur l'orientation anarcho anti-parlementaire donnée au Parti socialiste par une majorité de rencontre.

S'ils arrivaient à brouiller « Réveil » et « Fédération » et à déchaîner par là une division entre les socialistes du Nord, ils pourraient tenter un nouvel effort syndicalo-anarchiste contre ceux qu'ils appellent « les guesdistes », et réaliser leur rêve d'une minorité enlevant à la Fédération du Nord une partie de ses 44 suffrages dans les congrès.

La demande répétée d'exclusion contre le directeur politique du « Réveil du Nord » apparaît donc comme une machine de guerre tendant à pousser ce dernier, aigri par son exclusion, dans la voie d'une division.

Mille regrets, messieurs de Seine-et-Oise ; mais par les moyens qu'il nous plaira d'employer, tous ces calculs seront déjoués.

Quoi qu'il advienne, le directeur du « Réveil du Nord » n'attend du Parti socialiste d'avantages d'aucune sorte ; il lui est tout à fait indifférent d'être exclu ou de ne pas l'être ; et que votre proposition d'exclusion soit votée ou non par le Congrès de Toulouse, le « Réveil du Nord » n'en continuera pas moins à combattre tous les Broutchouteux de la création et à défendre la cause de l'émancipation prolétarienne, réalisée, non par la violence, mais par la transformation indéfinie des institutions républicaines dans le sens socialiste.

Nous trouvons ici notre récompense périodique en constatant que les « Temps Nouveaux », organe des libertaires ; la « Voix du Peuple », organe de la C. G. T. ; la « Guerre Sociale », organe des antifrançais nous décochent chaque semaine quelques injures bien senties.

Et nous souvenant de ce proverbe : « On ne jette de pierres que dans les arbres à fruits », nous découvrons la justification de l'attitude à la fois républicaine et socialiste qui est la nôtre dans ces attaques de gens que nous haïssons parce qu'ils sont les pires ennemis de l'émancipation ouvrière et les meilleurs auxiliaires de la réaction.

Ed. DELESALLE.

Hier & Aujourd'hui

Pourquoi la Religion se meurt

Répondant à une interruption saugrenue, le citoyen Briand répliquait à la tribune : « L'Eglise tombe en lambeaux ! »

Comme s'il eut voulu confirmer cette constatation du principal artisan de l'œuvre dont il fut l'initiateur, M. Combes vient de publier, dans la « Neue Freie Presse », de Vienne, un article sensationnel dans lequel, examinant « le passé et l'avenir du catholicisme en France », il déduit de son étude les causes de l'irrémédiable déchéance de l'Eglise romaine.

La presse cléricale va faire un tapage énorme autour de cette nouvelle manifestation de l'ancien *président du Conseil* ; elle ne pourra pas lui reprocher un manque de courtoisie. M. Combes exagère vraiment l'éloge de l'implacable ennemie, quand il lui accorde la primauté sur toutes les grandes religions du passé, et il n'est pas juste pour la Réforme, quand il méconnaît l'ébranlement profond que provoqua en France, dans les intelligences, la doctrine du Libre-Examen.

M. Combes établit, en remontant les siècles écoulés, que « l'Eglise a été redevable de son développement et de sa puissance à trois éléments : la forte organisation de sa hiérarchie, la protection intéressée de la royauté, l'ignorance, ou si l'on aime mieux, la foi naïve des masses.

Or, le bras séculier qui, pendant tant de siècles, était à son service pour réprimer toute dissidence, non seulement ne frappe plus pour elle, mais, aujourd'hui, il s'est retourné « contre ses prétentions exorbitantes ».

La troisième République a chassé l'ignorance en décrétant l'instruction obligatoire et laïque : la foi naïve des masses s'évanouit. Si le scepticisme de Voltaire et des Encyclopédistes n'avait guère pénétré que les cercles intellectuels au temps de la première Révolution, de nos jours « le travail de critique a pénétré dans la profondeur des masses, en s'activant de plus en plus à mesure qu'il sentait le succès couronner ses efforts ; il n'est pas téméraire d'affirmer qu'il a enlevé peu à peu à la croyance catholique les deux tiers, peut-être les trois quarts de ses fidèles.

Reste la hiérarchie. L'intransigeance du Vatican ruinant à jamais l'Eglise de France, l'encyclique papale retranchant du sein de l'Eglise les esprits les plus cultivés de la catholicité, sous prétexte de « modernisme », ont porté à l'autorité ecclésiastique un coup mortel.

Voici comment M. Combes formule son arrêt :

« La vérité résultant de l'expérience, c'est » que toutes les doctrines, philosophies ou » religions, quelque bien adaptées, quelque » bien liées qu'elles fussent au milieu intel- » lectuel ou social qui les avait vues naître, » et même à cause de cette adaptation plus » ou moins étroite, ont dû se modifier à me- » sure que le milieu changeait, suivant une » loi inéluctable, loi de perfectionnement et » de progrès, sous peine de perdre leur rai- » son d'être en perdant leur action première » sur l'esprit humain et de finir par s'éteindre dans l'indifférence générale, comme des » lumières destituées de leur pouvoir éclai- » rant ».

G. DESMONS.

CHOSES ET AUTRES

ON REMBOURSERA DEMAIN

Je connais un grand financier ; il ne s'appelle pas Rochette, mais... au fait je n'ai pas le droit de vous dire son nom. Il était employé et devait bien gagner deux cents francs par mois. Il eût pu vivre avec cette somme, car il avait des goûts modestes. Mais il était joueur et capable de faire pendant la semaine des économies sur sa nourriture, afin de pouvoir jouer une vingtaine de francs aux courses le dimanche. Comme il perdait régulièrement, il était obligé de prendre un peu d'argent dans les poches de ses amis :

— Mais, mon pauvre garçon, tu t'endettes, tu t'endettes... Comment cela finira-t-il ?

— Je gagnerai dimanche prochain.

C'est l'éternelle défaite des joueurs.

Quand il eut lassé la bonté de ses amis, mon financier s'adressa à la caisse de son patron, qui (je parle de la caisse) ne lui fit pas de reproches, et pour cause. Toutefois, il ne manqua sans doute pas de dire devant ce témoin muet de sa défaillance :

— Je gagnerai demain.

Quand il eut pris cinquante francs, il en prit cinquante autres pour essayer, en jouant, de rattraper les premiers. Cela devient assez rapidement une habitude. Il perdait toujours ; mais on ne saura jamais combien l'espoir est tenace au cœur des joueurs. Bref, on découvrit le vol et on arrêta mon pauvre bonhomme. Dès qu'il comparut devant le juge d'instruction, il s'écria :

— Ah ! monsieur, en m'emprisonnant, vous me perdez. Ma martingale devait infailliblement réussir demain et j'aurais tout remboursé.

Le tribunal lui a été indulgent : il n'a eu qu'un an de prison. Sa peine expirait hier ; il est venu me voir. Il m'a prié de m'intéresser à lui, protestant de son ferme propos de vivre désormais en homme sérieux et probe. Cependant, je ne l'aurais recommandé à personne comme caissier, même s'il ne m'avait pas dit en me quittant :

— Crois-tu, ce Rochette ?... C'est une victime dans mon genre, tiens !... On l'a tué en l'arrêtant.

Et cela prouve bien que les financiers de haute envergure ont au moins une conviction : c'est que le crédit est intarissable. On en vient même à se demander si les prêteurs, par leur facilité, ne veulent pas tout bonnement rendre aux flibustiers la politesse qu'ils font au crédit.

CHRONIQUE

PREMIER PRIX DU CONSERVATOIRE

Toute petite, elle avait des dispositions étonnantes pour la musique. Ses doigts mignons, sans avoir le moins du monde appris le piano, reproduisaient sur le clavier tous les airs possibles. Et c'était merveille d'entendre cette bambine de six ans chanter, en s'accompagnant à sa guise : « Viens Poupoule », ou « Cours mon aiguille dans la laine ». Je l'admirais sans réserve, et, naturellement sa mère, son oncle et toute la famille avec moi. Nous étions ébahis de ses talents précoces. Notre joie la plus complète — et combien fréquente ! — était de hisser l'enfant sur la table après de dîner du soir, et de la faire débiter là tout son répertoire, sans cesse accru d'un air populaire, ou d'un cantique fredonné par sa grand'maman.

Elle mettait de l'expression et de la grâce à tout. Jamais, monsieur, vous pouvez m'en croire, jamais elle n'a rien fait médiocrement. Elle avait ce je ne sais quoi merveilleux devant lequel tout le monde s'incline, cette flamme de génie qui passe parfois dans l'âme d'un artiste et courbe les foules...

Elle avait des yeux d'un noir profond, si grands et si purs qu'ils effaçaient par leur éclat tout le minuscule visage. Ses cheveux fous voilaient presque toujours son front, et lorsque sa petite frimousse était au repos, on eût dit une statuette de cire pâle avec une toison de laine blonde. Quand elle souriait, on distinguait sa bouche microscopique, d'un rouge tendre, et ses quenottes miroitaient joliment...

A sept ans, nous l'avons mise en classe. Oh ! la joie des premiers livres !... Elle était folle d'apprendre à lire, avide de tout savoir... elle étudiait sans cesse. Elle a dû connaître son alphabet dans quelques heures, bien épeler dans quelques jours, lire couramment dans quelques semaines.

Elle grandit vite, et demeura studieuse. Entre ses heures de classe, elle travaillait son piano avec acharnement, car, voyant ses dispositions, nous lui avions donné un maître. Elle menait toutes ses études de front, avec un égal bonheur.

Mais lorsque sa mère, prévoyante et bonne ménagère, lui disait : « Adèle, il faut apprendre à faire la cuisine, elle répondait gentiment :

« Oh !... le temps me manque maintenant, maman jolie.

— Et aussi le goût ?

— Peut-être bien. Mais cela viendra plus tard. Et quand, pendant les vacances, on mettait dans ses doigts fuselés un ouvrage de crochet ou de couture, la mignonne, soudain, devenait sérieuse. Son front se creusait d'une grande ride attentive, se penchait... se penchait... Des gouttes de sueur perlaient sous l'effort, parfois des larmes... et le sommeil s'emparait de la petite :

« Allons, courage, Adèle !... »

Mais Adèle n'entendait plus.

Tout à coup elle s'éveillait, s'excusait comme si elle eût commis un crime, et s'enfuyait dans sa chambre.

Souvent elle déclamait... Alors nous étions tous conquis... Sa voix prenante, sa diction juste, son visage expressif, nous mettaient en extase...

A seize ans, elle passa brillamment ses examens du brevet élémentaire. J'étais heureux.

« Que désires-tu pour ta récompense, Adèle ?

— Aller au théâtre.

— Je veux bien t'y conduire. A quel théâtre irons-nous ?

— A tous.

— C'est un gros caprice, ça, par exemple.

— Oui, je sais, un peu coûteux pour ta bourse, mais je n'ai envie ni de toilettes, ni de bijoux, ni de chatteries d'aucune sorte ; je n'ai que le théâtre en tête.

— Allons-y ».

Et ce fut interminable. Après l'Opéra, la Comédie-Française ; après l'Odéon, le Châtelet ; après l'Opéra-Comique, la Porte-Saint-Martin et le théâtre Réjane, et le théâtre Sarah-Bernhardt, tout y a passé, tout...

Chaque soir, en rentrant, elle récitait des tirades qu'elle avait apprises, copiait devant son armoire à glace des attitudes qu'elle avait retenues. Sa mère s'alarmait. Moi je trouvais que c'était un peu long et violent pour un caprice ; mais je n'avais qu'elle, monsieur, elle était si douce, si jolie, si frêle...

Le tour des théâtres fini, force fut de nous arrêter, ma position ne me permettant pas de recommencer pareilles dépenses...

Après quinze jours de plein repos passés à la campagne, nous revînmes à Paris. Et, dès le premier soir du retour, ayant tenu un petit conseil de famille, autour de la table sur laquelle depuis longtemps Adèle ne montait plus, il fut décrété que notre fille choisirait un état.

Ma belle-mère et ma femme la voyaient institutrice.

Oui, mais il me faudrait le brevet supérieur. Avec le brevet élémentaire on ne va pas bien loin aujourd'hui.

— Nous attendrons un an de plus. Tu continueras tes études.

— Oh ! non. J'ai autre chose en vue.

— Quoi ?

— Je n'ose pas le dire.

— Dis-le.

— C'est trop difficile.

— Voyons, Adèle. Nous ne t'avons jamais rien refusé.

— Vous me refuserez ça. Et si vous me refusez ça, je mourrai.

— Qui parle de te refuser la moindre des choses ?

— Est-ce que tu penserais à te marier ?

— Non.

— Alors ?

— Je veux être artiste.

— Oh ! oh ! oh ! oh !... »

Chacun de nous poussa un oh ! différent : Surprise, indignation, crainte, honte, effroi, refus, colère, tout, excepté le consentement, bien entendu. Adèle comprit et baissa la tête. Ses cheveux embrouillés couvrirent son front, comme autrefois... Et soudain, se parlant à elle-même, elle murmura :

« Etre la gitane coiffée de sequins, la reine altière et majestueuse, la douce ingénue confiante et tendre, ou la soubrette vive, jouer la Sorcière ou la Dame aux Camélias ; sourire, charmer, plaire, briller, être applaudie, mourir !... Mourir aux acclamations d'un auditoire enthousiaste...

— Adèle, Adèle, mon enfant, reviens à toi, tu rêves...

— Non, je ne rêve pas. Je suis folle, peut-être, mais je ne rêve pas ; prenez-le comme vous voudrez ; je ne ferai rien, rien entendez-vous, ni de mon cerveau, ni de mes doigts, tant que vous n'aurez pas consenti ».

Nous étions consternés... Elle comprit alors qu'elle était vis-à-vis de nous insoumise et ingrate ; ses beaux yeux s'emplirent de larmes, et doucement, doucement, elle dit : « Pardonnez-moi mes paroles trop vives et la peine qu'elles vous ont causée. Jamais plus je ne vous parlerai de théâtre, jamais plus ! »

Et ce fut vrai. Jamais plus elle n'en parla, seulement ses joues se creusèrent, son sourire s'envola... plus d'appétit, plus de sommeil. Elle s'occupait sans activité, sans goût. Son regard souvent se détournait des nôtres, et, tous, nous sentions que son frêle cœur se brisait...

Un matin, il ne lui fut plus possible de se lever...

Le docteur, appelé en toute hâte, fut vite mis au courant des choses.

« L'enfant n'est pas en état de supporter plus longtemps cette épreuve, dit-il. Promettez-leur ce qu'elle veut. Plus tard, quand elle sera guérie, nous verrons ».

Alors, m'approchant du lit :

« Que faut-il faire pour entrer au théâtre, Adèle ?

— Le plus simple est de passer par le Conservatoire.

— Eh bien ! si tu te soignes vite, dès que tu seras guérie, tu travailleras pour y entrer.

— Maman le veut ?

— Nous le voulons tous, pourvu que tu reprennes tes couleurs et ton rire ».

Ce fut miraculeux, monsieur, une résurrection. En quelques jours, Adèle était sur pied, radieuse, embellie, transformée, fraîche et rose...

Au temps voulu, elle passa son concours d'entrée avec un éclat sans précédent.

Il y a juste un an de cela...

Hier ont eu lieu les concours du Conservatoire. Hier matin, oui, monsieur !... il me semble que depuis hier tout un siècle a pesé sur mon âme.

Elle avait choisi le dernier acte d' « Adrienne Lecouvreur » ; « Je veux un rôle d'artiste, avait-elle dit, un rôle d'artiste qui meurt... »

Et elle joua ce cinquième acte comme personne. Rien ne pouvait égaler sa puissance tragique et son amoureuse douceur...

A la dernière répétition, la veille, elle avait soulevé l'enthousiasme de tous ceux qui étaient présents. Son professeur me dit : « Jamais nous n'avons eu pareil sujet. Elle a tout : la beauté, le charme, la force, le talent, le génie, enfin. Vous pouvez compter demain sur un triomphe. Votre fille aura sûrement le premier prix à l'unanimité. Je suis même certain pour elle d'un magnifique engagement pour la saison prochaine... »

Alors je suis venu assister au concours, moi, et sa pauvre mère, qui commençait à se faire à l'idée qu'on peut, si on le veut fortement, *être artiste et rester vertueuse*, et sa vieille grand'mère aussi, et tous nous l'avons vue.

Elle a concouru la dernière.

Oh ! monsieur ! quand elle a dit : « Bientôt mes yeux ne te verront plus ; bientôt ma main ne pourra plus presser la tienne », un frisson a passé sur tout l'auditoire ; un silence profond régnait.

La voix de ma fille s'exaltait, devenait brûlante. Elle disait : O triomphe du théâtre, mon cœur ne battra plus de vos ardentes émotions. Et vous, longues études d'un art que j'aimais tant, rien ne restera de vous après moi... » Elle disait cela, oui, monsieur, cela, et puis d'autres mots encore, des mots navrants que je ne sais plus. Puis elle a murmuré : « Adieu », et quelqu'un près d'elle a sangloté : « Morte !! »

Hors de moi, j'ai bondi, je me suis mis debout, j'ai cru qu'elle l'était, morte !... Mais le rideau s'est lentement baissé, et le jury s'est retiré pour délibérer... Puis il est revenu. Alors j'ai entendu qu'on proclamait les prix.

Ma fille, mon Adèle, avait le premier, à l'unanimité, avec félicitations du jury. Dans la salle, monsieur, ce fut un délire ; les applaudissements étaient pareils au roulement prolongé du tonnerre, et les cris enthousiastes retentissaient de tous côtés...

Adèle reparut sur la scène, soutenue par quelqu'un. Pourquoi soutenue ? J'ai su, plus tard, qu'elle avait eu un évanouissement à la fin d' « Adrienne ».

Une personne inconnue a fait envoyer une splendide gerbe de fleurs.

Adèle a souri. Elle a quitté le bras sur lequel elle s'appuyait, a fait deux ou trois pas en avant, comme pour venir jusqu'à nous, puis, saisissant à deux mains les orchidées merveilleuses d'un geste lent, elle les a portées à ses lèvres et s'est agenouillée... Les acclamations et les bravos ont redoublé.

Adèle ne bougeait pas...

Mais le public voulait encore un salut, encore un sourire...

Alors le beau petit front blanc s'est incliné vers la terre...

Adèle était vraiment morte, cette fois ; morte, monsieur, tuée par l'émotion dramatique et par la joie.

Elie MARIQ.

A LA CHAMBRE

Le débat sur l'Amnistie

La discussion du projet du Gouvernement. — Les amendements Sembat et Devèze. — La Chambre refuse l'amnistie aux antimilitaristes par 460 voix contre 70 et aux diffamateurs par 343 voix contre 233. - La suite du débat renvoyée à demain.

Paris, 30 mars. — La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Brisson. Les députés sont nombreux et on prévoit que la bataille sur l'amnistie sera chaude.

A la demande de M. Puech, l'urgence est déclarée sans opposition en faveur du projet de loi relatif à l'amnistie.

MM. Sembat, Fernand Brun, Poujade, Lafferre, Wilm, Lasies renoncent à parler dans la discussion générale, se réservant de parler à propos des articles.

L'Article 1er

L'article 1er est ainsi conçu : « Amnistie pleine et entière est accordée pour toutes les infractions, quelle que soit leur qualification pénale, se rattachant aux événements qui se sont produits en 1907 à l'occasion de la crise viticole, à l'exclusion des fraudes de tout ordre ».

M. ALDY présente quelques réserves, il voudrait qu'il soit spécifié à l'article 1er que l'amnistie soit accordée pour les infractions commises antérieurement au 16 mars 1903. Plusieurs inculpés sont encore, comme M. Ferroul sous le coup du renvoi devant la cour d'assises de Poitiers. Ceux-là protestent.

Si l'orateur était, dit-il, mandataire de ces seuls citoyens, il repousserait l'amnistie. Mais il votera cependant le texte sorti de la délibération du conseil des ministres en pensant à ses autres mandataires.

M. LAURAINE. — La commission et le gouvernement consentent à donner satisfaction à M. Aldy et à rédiger ainsi la première phrase de l'article 1er : L'amnistie pleine et entière est accordée pour toutes les infractions commises antérieurement au 16 mars 1908.

M. BRUN, appuyant sur le caractère exceptionnel d'une loi d'amnistie, se demande pourquoi le gouvernement et la commission font certaines exceptions. C'est une faute politique qui fera du tort aux républicains à la veille des élections municipales de ne pas amnistier toutes les infractions en matière de presse commises au cours des périodes électorales.

En matière d'amnistie, une seule formule est applicable : celle du tout ou rien. (Très bien à l'extrême gauche).

M. P. CONSTANT. — Les soldats du 17e de ligne, au cours des événements du Midi, et pour ces événements seuls, ont été frappés. Ils se sont laissés entraîner par un mouvement que vous amnistiez, ils doivent bénéficier de cette amnistie. (Très bien à l'extrême gauche).

M. le général PICQUART. — L'article 1er a trait aux infractions, or il n'y a pas eu pour les soldats du 17e, infraction au sens banal du mot. Je m'expliquerai à ce sujet lors de la discussion de la proposition de résolution de M. Lafferre.

M. WILLM dit que la rédaction même du projet prouve que le gouvernement poursuit en réalité la doctrine socialiste et la propagande syndicaliste.

Il fut une époque où l'on bataillait contre les procès de tendance. En faisant la distinction que l'on fait, on prouve qu'on a peur d'une propagande déterminée. C'est l'amnistie oblique qui espère baillonner la voix de quelques propagandistes.

L'article 1er, modifié par l'amendement de M. Aldy, est VOTE à mains levées à une grosse majorité.

L'Article 2

L'article 2 est ainsi conçu :

Amnistie pleine et entière est accordée pour les infractions ci-après, pourvu qu'elles aient été commises antérieurement au 16 mars 1908 :

1° Infractions en matière de presse, à l'exception des délits prévus par l'article 25 de la loi du 29 juillet 1881 et des délits de diffamation et injure envers les armées de terre et de mer ;

2° Infractions en matière de réunions, grèves et faits connexes ;

3° Infractions prévues par la loi du 31 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire ou commises à l'occasion de l'application de cette loi et faits connexes.

La motion Sembat

M. SEMBAT présente un amendement tendant, dans l'alinéa 1er de cet article, à supprimer les mots :

« à l'exception des délits prévus par l'article 25 de la loi du 29 juillet 1881 et des délits de diffamation et d'injure envers les armées de terre et de mer ».

L'orateur proteste contre les exceptions que le gouvernement propose pour ceux qui commirent les délits d'opinion.

On veut atteindre Gustave Hervé, mais Hervé a déclaré qu'il ne veut pas d'amnistie ; on peut atteindre les antimilitaristes, mais les Français, à 21 ans, doivent être en mesure de tout entendre, de tout dire. Il faut la liberté sans rivage, comme l'a dit jadis M. Clemenceau. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La Chambre ne doit pas hésiter à étendre l'amnistie à tous les délits.

Heureusement, pour Zola, qu'il est mort, et qu'on l'envoie au Panthéon : il ne serait pas compris dans l'amnistie actuelle. (Très bien sur divers bancs.)

Voilà à quelles conséquences on arrive quand on fait des amnisties au compte-gouttes.

On amnistie tous ceux qui, dans la presse, se sont rendus coupables des plus basses diffamations, ceux qu'on méprise dans la presse même ; on doit bien amnistier ceux qui se sont servis de la presse pour propager leurs opinions, même fausses.

A-t-on oublié le programme de Belleville ? Il ne serait pas amnistié dans l'amnistie actuelle.

Il faut être plus indulgent que cela, monsieur le président du conseil, pour soi même et pour le passé.

On pourrait flétrir de nouveau Hervé à la Chambre ; on en a flétri bien d'autres.

Suivant le mot d'un avocat général, on finit par devenir ministre. (Rires et applaudissements sur divers bancs.)

Dans une amnistie, il faut comprendre sans exception tous les délits d'opinion.

On reproche à Hervé d'avoir parlé des brigandages de nos troupes.

M. Doumer disait l'autre jour que le soldat français est le plus humain de nos soldats.

Voilà un Allemand qui s'engage dans la légion étrangère ; est-il pour cela promu d'un cran dans l'étiage de l'humanité ?

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Il est commandé par des officiers français.

M. SEMBAT dit qu'il n'est pas beaucoup plus homme de guerre que le ministre lui-même ; mais on lui a toujours dit qu'il n'y avait pas, dans le combat, un officier derrière chaque soldat pour le surveiller. (Rires.)

Quand on lit dans les correspondances des journaux, dans celle du « Figaro », par exemple, ce matin, qu'on a mis le feu à 500 tentes de douar, on peut se faire une idée de ce qui se passe en temps de guerre.

Trop souvent les peuples prétendus supérieurs abusent de leur faux droit contre ceux qu'ils qualifient d'inférieurs. (Très bien, sur divers bancs à gauche.)

Il y avait dans les articles d'Hervé beaucoup de raisons qui pouvaient le pousser à des outrages violents.

Discours de M. Clémenceau

M. CLEMENCEAU dit que, pour le Gouvernement, l'amnistie est une mesure politique qui s'applique à une situation politique.

Sans les événements du Midi, l'idée ne lui serait pas venue de proposer l'amnistie.

Il n'a pas pensé qu'il pouvait venir uniquement demander l'amnistie pour les faits du Midi, et il a proposé de joindre à l'amnistie les faits de presse, les faits de grève, et il n'opposerait pas certains autres faits encore, si on venait démontrer qu'ils peuvent être l'objet d'une mesure d'oubli ; mais il n'a pas voulu faire l'amnistie du mouvement de révolte des fonctionnaires et l'amnistie de la campagne antipatriotique. (Très bien, très bien.)

Le Gouvernement est en Bataille contre le mouvement de révolte de la bureaucratie et contre ceux qui veulent détruire la patrie. (Très bien, très bien).

Il n'a pas le droit d'avoir un mouvement de générosité dont le pays ferait les frais. (Très bien, très bien).

Pour ce qui est des antipatriotes, la déclaration du Gouvernement ne sera pas moins nette. Comme l'a dit M. Sembat, il suffit de lire les articles de M. Hervé pour obtenir une majorité. Le Président du Conseil ne les lira pas.

Ce n'est pas un délit d'opinion, mais un délit de provocation à des crimes, délit prévu par la loi de la presse de 1881, la plus libérale de toutes.

C'est une campagne menée contre l'existence même de la France. Le Gouvernement dit nettement : on ne passe pas. (Applaudissements).

Il aurait voulu faire une amnistie générale, mais il ne peut pas amnistier les antipatriotes. (Applaudissements à gauche).

SEMBAT dit qu'il n'a pas parlé des fonctionnaires. La Chambre a émis un vote à tête reposée, il faut espérer que le Sénat le ratifiera. S'il ne le faisait pas, on s'expliquerait à ce moment.

Jusque-là, l'orateur se refuse à reconnaître qu'il y a un danger du côté des bureaucrates. (Très bien, très bien à l'extrême gauche).

Quant aux antimilitaristes, M. le Président du Conseil n'a pas eu toujours vis-à-vis d'eux les mêmes sentiments.

Janvion a été autrefois non seulement son collaborateur, mais encore Méphistophélès, car c'est lui qui l'a conduit à l'antipatriotisme par un chemin semé de fleurs. (On rit).

M. CLEMENCEAU dit qu'il n'a jamais écrit une ligne contre la patrie.

SEMBAT rappelle que M. le président du conseil a oublié qu'il avait donné sa souscription à Janvion, comme en témoigne l'*Ennemi du Peuple*, la veille du Congrès d'Amsterdam.

Si M. le président du conseil veut défendre la patrie contre toutes les attaques, il aura fort à faire, car ils sont nombreux ceux qui comme Vaillant sont opposés à toute guerre. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Que M. le président du conseil ne se montre donc pas aussi intransigeant et qu'il consente à étendre l'amnistie à cette catégorie de délinquants qu'il n'a pas toujours jugés avec la même sévérité.

M. Clémenceau dit que quand il est entré comme rédacteur à l'*Aurore* MM. Janvion et Urbain Gohier en faisaient partie ; lorsqu'il est devenu rédacteur en chef, M. Janvion est parti.

M. le président du conseil dit que, dans une lettre à Tolstoï, il a défendu l'idée de patrie.

Il avoue qu'il a eu la pièce de 10 francs trop facile. Mais ce n'est pas la première fois que M. Janvion parle de cette souscription ; il l'a rappelée devant la justice.

A ce propos l'*Echo de Paris* a cité le fait que dans les souscripteurs du Congrès d'Amsterdam le président du conseil figu